

POLITIQUE ÉDITORIALE

Objet du document

Établir un cadre institutionnel unique, cohérent et opérationnel pour les publications du CERP selon les exigences actuelles de qualité, d'éthique, de transparence et de visibilité scientifique.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La réforme de l'éducation en Mauritanie exige des connaissances fiables, des espaces de dialogue, des analyses contextualisées et des mécanismes de diffusion accessibles. Le CERP dispose, à travers ses programmes et ses publications, d'un positionnement particulier à l'interface entre recherche scientifique, société civile, acteurs éducatifs et décideurs.

Le Centre d'Études et de Recherches Pédagogiques (CERP) aspire à devenir une référence nationale en matière de recherche, d'expertise, de dialogue et de diffusion des connaissances sur l'éducation. Cette ambition suppose que ses productions éditoriales reposent sur des règles explicites, cohérentes et adaptées à la nature de chaque publication.

La présente politique éditoriale répond ainsi à un double besoin : d'une part, encadrer la Revue d'Études et de Recherches Pédagogiques en tant que revue scientifique spécialisée évaluée par les pairs ; d'autre part, définir le rôle et le fonctionnement du journal semestriel « Débats sur l'Éducation en Mauritanie », publication institutionnelle de réflexion, de dialogue et de valorisation des activités du CERP.

L'existence de deux publications répond à deux finalités complémentaires. La Revue d'Études et de Recherches Pédagogiques du CERP doit porter la production académique spécialisée et l'évaluation scientifique. Le journal « Débats sur l'Éducation en Mauritanie » doit préserver sa fonction de dialogue public, de synthèse, de vulgarisation et de mémoire documentaire des activités du Centre.

Sans un cadre éditorial unique, les missions, les contenus, les niveaux d'exigence et les procédures risquent de se confondre. La présente politique évite cette confusion et donne à chaque publication une identité claire.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉDITORIALE

- Définir une vision éditoriale commune à l'ensemble des publications du CERP.
- Clarifier le statut, la mission et le public de chaque publication.
- Garantir la qualité scientifique, rédactionnelle et graphique des contenus.
- Assurer l'intégrité, la transparence et l'indépendance des décisions éditoriales.
- Harmoniser les procédures de soumission, d'évaluation, de révision et de publication.
- Améliorer l'information fournie aux auteurs, aux évaluateurs et aux lecteurs.
- Préparer la revue scientifique aux standards du libre accès, du DOI, de l'ISSN et de l'indexation progressive.
- Renforcer le rayonnement national, africain et international du CERP.

3. VISION, MISSION ET PRINCIPES COMMUNS

3.1. Vision éditoriale

Faire du CERP un acteur de référence dans la production, l'évaluation, la diffusion et la valorisation des connaissances sur l'éducation en Mauritanie, avec une ouverture africaine et internationale.

3.2. Mission

Publier des contenus de qualité qui contribuent à la recherche scientifique, au débat éducatif, à l'amélioration des pratiques et à l'éclairage des politiques publiques.

3.3. Principes communs

- Excellence et rigueur
- Intégrité scientifique
- Pertinence nationale
- Indépendance éditoriale
- Transparence des procédures
- Respect des auteurs, évaluateurs et lecteurs
- Ouverture linguistique et internationale
- Équité, inclusion et diversité
- Utilité sociale et impact

4. ARCHITECTURE DES PUBLICATIONS DU CERP

Élément	Revue d'Études et de Recherches sur l'Éducation du CERP	Journal du Débats sur l'Éducation en Mauritanie
Nature	Revue scientifique spécialisée	Journal semestriel institutionnel et généraliste
Finalité	Produire et diffuser des connaissances scientifiques originales	Nourrir le débat, vulgariser et valoriser les activités du CERP
Contenus	Articles originaux, revues, études de cas, notes méthodologiques	Synthèses de séminaires, analyses, recommandations, chiffres et vie du Centre

Évaluation	Évaluation scientifique par les pairs en double anonymat	Validation éditoriale et scientifique adaptée à la nature des contenus
Public	Chercheurs, universitaires, doctorants, experts et décideurs	Acteurs éducatifs, société civile, enseignants, familles, institutions et grand public
Ambition	Qualité académique, et visibilité internationale	Rayonnement national, dialogue et sensibilisation

PARTIE I — POLITIQUE ÉDITORIALE DE LA REVUE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES PÉDAGOGIQUES

5. IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT

La Revue d'Études et de Recherches Pédagogiques du CERP est la revue scientifique officielle de la société savante du CERP spécialisée en sciences de l'éducation. Elle publie des travaux originaux, rigoureux et utiles, en privilégiant les problématiques mauritaniennes, africaines et comparatives ;

5.1. Scope de la revue

La Revue d'Études et de Recherches sur l'Éducation du CERP publie des travaux scientifiques originaux contribuant à la compréhension, à l'analyse et à l'amélioration des systèmes éducatifs, avec une attention particulière portée aux réalités mauritaniennes, africaines et internationales. La revue accueille des recherches quantitatives, qualitatives, mixtes, comparatives et interdisciplinaires portant sur les politiques éducatives, les indicateurs de l'éducation, les curricula, les apprentissages, les enseignants, la gouvernance, l'inclusion, la transformation numérique, l'innovation pédagogique, ainsi que toutes les dimensions susceptibles d'éclairer les décideurs, les chercheurs et les praticiens.

6. OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

- Promouvoir une recherche de haute qualité sur l'éducation.
- Valoriser les données et expériences mauritaniennes.
- Encourager les études comparatives et interdisciplinaires.
- Développer la culture des indicateurs éducatifs et de l'évaluation.
- Soutenir les jeunes chercheurs et les collaborations scientifiques.
- Produire des connaissances mobilisables par les praticiens et les décideurs.

7. DOMAINES SCIENTIFIQUES COUVERTS

Afin de mieux couvrir le champ actuel des sciences de l'éducation, les publications du CERP portent sur les recherches et les études relatives aux domaines suivants :

- **Contexte démographique et socio-économique**
- **Accès, participation et couverture**
- **Équité, inclusion et genre**
- **Parcours scolaires et efficacité interne**
- **Qualité des apprentissages**
- **Curricula et évaluation**
- **Enseignants et ressources humaines**
- **Infrastructures et environnement d'apprentissage**

- **Gouvernance, financement et pilotage**
- **Alphabétisation et apprentissage tout au long de la vie**
- **Employabilité, compétences et impact socio-économique**
- **Recherche, innovation et transformation numérique**

8. TYPES DE MANUSCRITS

Type	Définition
Article original	Étude empirique ou théorique comportant problématique, objectifs, méthodologie, résultats, discussion et conclusion.
Article de synthèse	Revue narrative, intégrative, systématique ou méta-analyse fondée sur une méthode explicite.
Étude de cas	Analyse approfondie d'un établissement, d'un territoire, d'un programme ou d'une innovation.
Note méthodologique	Présentation d'un outil, d'un indicateur, d'un protocole ou d'une méthode.
Analyse de politique éducative	Évaluation documentée d'une politique, d'une réforme ou d'un dispositif.
Perspective ou article conceptuel	Proposition argumentée d'un cadre, d'une lecture ou d'un programme de recherche.
Policy brief	Texte court traduisant des résultats scientifiques en recommandations.
Lettre à la rédaction	Réaction scientifique brève à un article ou à une question d'intérêt.
Compte rendu critique d'ouvrage	Évaluation analytique d'un ouvrage récent et pertinent.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUMISSION

- Le manuscrit doit être original, non publié et non soumis simultanément à une autre revue.
- Tous les auteurs doivent avoir approuvé la soumission et l'ordre des auteurs.
- Le texte doit être linguistiquement correct et scientifiquement compréhensible.
- Le manuscrit doit être soumis par voie électronique, accompagné des déclarations requises.
- Une version anonymisée du manuscrit doit être fournie pour l'évaluation en double anonymat.
- Le comité éditorial peut refuser, avant évaluation externe, tout manuscrit hors champ, insuffisamment préparé ou non conforme.
- Les opinions exprimées relèvent de la responsabilité des auteurs.
- Les auteurs disposent d'un délai fixé dans la lettre de décision pour répondre aux évaluateurs.
- La publication est subordonnée à l'acceptation finale et à la validation des épreuves.

9.1 Politique d'accès libre (Open Access)

La Revue d'Études et de Recherches sur l'Éducation du CERP adopte une politique de diffusion en libre accès afin de favoriser la circulation des connaissances scientifiques. Les articles publiés sont consultables gratuitement sur le site du CERP. Les auteurs conservent leurs droits moraux, tandis que les conditions de diffusion et de réutilisation sont précisées par la revue conformément aux licences adoptées par le CERP.

9.2 Délais indicatifs du processus éditorial

• Étape	• Délai indicatif
• Accusé de réception	• 5 jours ouvrables
• Vérification administrative	• 7 jours
• Pré-évaluation éditoriale	• 2 semaines
• Évaluation scientifique	• 4 à 6 semaines
• Décision éditoriale	• 8 semaines maximum
• Retour des auteurs	• 2 à 4 semaines
• Publication	• Premier numéro disponible

10. LANGUES ET PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

- Langues acceptées : arabe, français et anglais.

- Le manuscrit doit être remis dans un format Word éditable.
- La longueur dépend du type d'article ; à titre indicatif, un article original ne devrait généralement pas dépasser 7 000 mots, références comprises.
- Le titre doit être précis, concis et informatif.
- Chaque article comporte un résumé de 150 à 250 mots et 4 à 6 mots-clés dans la langue de l'article, ainsi qu'un résumé et des mots-clés en anglais ; un troisième résumé est encouragé.
- La mise en page doit rester simple. Les auteurs ne sont pas tenus de reproduire la maquette finale de la revue.
- Police recommandée : Times New Roman 12 pour le français et l'anglais ; Arabic Simplified 14 ou 16 pour l'arabe.
- Interligne 1,5 ; marges ordinaires ; pages numérotées.
- Les tableaux et figures doivent être numérotés, titrés, cités dans le texte et accompagnés de leur source.
- Les notes de bas de page doivent être limitées aux informations indispensables.
- Les informations identifiantes sont retirées du fichier anonymisé, mais conservées dans une page de titre séparée.

11. STRUCTURE DES ARTICLES ORIGINAUX

1. Titre
2. Résumé et mots-clés
3. Introduction : contexte, problème, justification, objectifs et questions ou hypothèses
4. Cadre théorique et revue de la littérature
5. Méthodologie : type d'étude, population, échantillonnage, outils, procédures, éthique et analyse
6. Résultats
7. Discussion
8. Implications pour les politiques ou les pratiques éducatives
9. Limites de l'étude
10. Conclusion
11. Remerciements, financement, conflits d'intérêts et contributions des auteurs
12. Références
13. Annexes éventuelles

12. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La norme APA reste pertinente pour les sciences de l'éducation, mais la sixième édition mentionnée sur le site est remplacée par la septième édition.

- Style de référence : APA, 7e édition.

- Toutes les références citées dans le texte doivent apparaître dans la liste finale et inversement.
- Les références sont regroupées dans une liste unique, selon l'ordre alphabétique.
- Pour les références en arabe, une translittération ou une traduction du titre peut être ajoutée lorsque nécessaire à l'indexation.
- Les DOI et liens permanents doivent être fournis lorsqu'ils existent.
- Les auteurs sont responsables de l'exactitude des références.

13. PROCESSUS D'ÉVALUATION

- 13.1. Réception et vérification administrative.
- 13.2. Examen éditorial préliminaire.
- 13.3. Contrôle de similarité.
- 13.4. Désignation d'au moins deux évaluateurs indépendants.
- 13.5. Évaluation en double anonymat.
- 13.6. Décision : acceptation, révision mineure, révision majeure ou rejet.
- 13.7. Réponse détaillée des auteurs aux commentaires.
- 13.8. Vérification des corrections.
- 13.9. Décision finale.
- 13.10. Révision linguistique, mise en page et validation des épreuves.
- 13.11. Deux évaluateurs indépendants sont suffisants dans la plupart des cas ; un troisième est sollicité en cas de divergence ou de besoin spécifique.

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Adéquation avec le champ de la revue
- Originalité et intérêt scientifique
- Clarté de la problématique
- Rigueur méthodologique
- Qualité des données et de l'analyse
- Cohérence des résultats et de la discussion
- Reconnaissance des limites
- Pertinence des références
- Qualité rédactionnelle
- Utilité pour la recherche, les pratiques ou les politiques éducatives

15. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Originalité

Le plagiat, l'autoplagiat substantiel, la fabrication, la falsification et la publication redondante sont interdits.

Paternité

Seules les personnes ayant contribué de manière substantielle peuvent être auteurs.

Conflits d'intérêts

Tous les intérêts susceptibles d'influencer le travail doivent être déclarés.

Participants humains

Les études impliquant des personnes, en particulier des enfants, doivent préciser les mesures éthiques, le consentement et la confidentialité.

Données

Les auteurs décrivent l'origine, le traitement et les limites des données ; le partage est encouragé lorsqu'il est possible et éthique.

Intelligence artificielle

Une IA ne peut être auteur. Son usage substantiel doit être déclaré. Les auteurs restent responsables du contenu.

Corrections et rétractations

La revue peut publier des corrections, expressions de préoccupation ou rétractations lorsque la fiabilité du texte est compromise.

Confidentialité

Les manuscrits et rapports d'évaluation sont confidentiels.

16. DROITS D'AUTEUR, LIBRE ACCÈS ET POLITIQUE DE PUBLICATION

La Revue d'Études et de Recherches Pédagogiques adopte une politique de diffusion en libre accès (Open Access) afin de favoriser la diffusion, la visibilité et l'utilisation des connaissances scientifiques.

Les auteurs conservent les droits d'auteur sur leurs travaux tout en accordant au CERP le droit de première publication et de diffusion de la version publiée de leur article.

Les articles publiés sont librement accessibles sur le site du CERP, sans frais d'accès pour les lecteurs.

La licence de diffusion applicable aux articles est clairement indiquée sur le site internet de la revue.

Les éventuels frais de traitement ou de publication des manuscrits (Article Processing Charges – APC), lorsqu'ils existent, sont annoncés de manière transparente avant toute soumission. En l'absence de tels frais, la revue précise explicitement que la soumission, l'évaluation et la publication sont entièrement gratuites.

Les auteurs sont responsables de l'obtention des autorisations nécessaires pour toute reproduction ou utilisation de documents, figures, tableaux ou illustrations protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Toute réutilisation des articles publiés s'effectue dans le respect de la licence de diffusion adoptée par la revue.

Le CERP encourage la diffusion et le partage des connaissances scientifiques dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, des droits d'auteur et des conditions de diffusion applicables.

17. GOUVERNANCE DU REVUE

- Directeur de publication
- Rédacteur en chef
- Rédacteurs associés
- Comité éditorial
- Comité scientifique
- Secrétariat éditorial
- Réseau d'évaluateurs

PARTIE II — POLITIQUE ÉDITORIALE DU JOURNAL « DÉBATS SUR L'ÉDUCATION EN MAURITANIE »

1. NATURE ET MISSION

Débats sur l'Éducation en Mauritanie est un journal semestriel institutionnel, généraliste et accessible. Il constitue la mémoire documentaire du programme mensuel du même nom et un espace de dialogue entre chercheurs, experts, enseignants, familles, société civile, institutions et décideurs. Il ne se substitue pas au Revue scientifique et n'a pas vocation à appliquer à tous ses contenus la structure complète d'un article académique. Sa force réside dans la synthèse, la vulgarisation, la recommandation et la valorisation du débat éducatif.

2. OBJECTIFS

- Documenter les séminaires et rencontres organisés par le CERP.
- Diffuser les principales idées et recommandations.
- Rendre les débats éducatifs accessibles à un public large.
- Favoriser le dialogue entre la recherche et la société.
- Valoriser les partenariats, initiatives et expériences éducatives.
- Constituer une archive régulière des préoccupations et propositions du secteur.

3. TYPES DE CONTENUS

- Mot du Président ou du Directeur de publication
- Editorial du numéro
- Compte rendu de séminaire
- Synthèse d'une communication principale
- Analyse ou réflexion invitée
- Entretien
- Dossier thématique
- Recommandations semestrielles
- Le système éducatif en chiffres
- Actualités de l'éducation en Mauritanie
- Vie du CERP et partenariats
- Galerie photographique légendée
- Directives aux contributeurs

4. VALIDATION ÉDITORIALE

Les contenus sont soumis à une validation éditoriale et scientifique proportionnée à leur nature. Les synthèses de communications doivent être vérifiées par l'intervenant ou un expert compétent. Les données chiffrées et les références institutionnelles doivent être sourcées.

- Vérification de la pertinence et de la cohérence.

- Contrôle des faits, dates, chiffres, noms et affiliations.
- Révision linguistique.
- Contrôle des sources et des références.
- Validation des recommandations.
- Contrôle final après mise en page.

5. EXIGENCES RÉDACTIONNELLES

- Les textes doivent être clairs, accessibles et structurés.
- Le terme « étude » ne doit être utilisé que lorsqu'une méthodologie est réellement présentée.
- Pour les synthèses, préférer « communication », « analyse », « présentation » ou « échanges ».
- Les affirmations scientifiques et les indicateurs doivent être accompagnés de sources exactes.
- Les références doivent être homogènes et suffisantes.
- Les versions arabe et française doivent être cohérentes dans les titres, chiffres, dates et recommandations.
- Les photographies importantes doivent être légendées.

6. STRUCTURE TYPE D'UN DOSSIER DE SÉMINAIRE

- 6.1. Titre du séminaire
- 6.2. Date, lieu, partenaires et nombre de participants
- 6.3. Contexte et objectifs
- 6.4. Déroulement
- 6.5. Résumé de la communication principale
- 6.6. Principaux enseignements
- 6.7. Indicateurs ou données associés, dûment sourcés
- 6.8. Recommandations
- 6.9. Références
- 6.10. Photographies légendées

7. GOUVERNANCE

- Directeur de publication
- Rédacteur en chef
- Comité de rédaction
- Comité scientifique ou experts sollicités
- Secrétariat éditorial

La composition du comité et les responsabilités de chacun doivent être publiées de manière claire.